



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni le 24 juin 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 52  
**Présents :** 38 jusqu'à 19h puis 37  
**Votants :** 52  
**Secrétaire de séance :** Daniel HANOCQ

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

**ARZANO :** Jean-Luc EVENNOU  
**BANNALEC :** Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL  
**BAYE :** Pascal BOZEC  
**CLOHARS-CARNOËT :** Jacques JULOUX, Denez DUIGOU  
**GUILLIGOMARC'H :** Alain FOLLIC  
**LE TRÉVOUX :** Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ  
**LOCUNOLÉ :** Corinne COLLET  
**MELLAC :** Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT  
**MOËLAN-SUR-MER :** Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET  
**QUERRIEN :** Stéphane CADO, Patricia ECK  
**QUIMPERLÉ :** Michaël QUERNEZ (jusqu'à 19h), Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric SAINTILAN  
**RÉDÉNÉ :** Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER  
**RIEC-SUR-BÉLON :** Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE  
**SAINT-THURIEN :** Michel CHARPENTIER  
**SCAËR :** Jean-Yves LE GOFF, Héliène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL  
**TRÉMÉVÉN :** Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Christophe LE ROUX (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS) Christelle FENEON (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Jacques LE DOZE (MOELAN), Danièle KHA (QUIMPERLE), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE)

**POUVOIRS :**

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)  
 Christophe LE ROUX (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)  
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)  
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)  
 Christelle FENEON (MOELAN), a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)  
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)  
 Jacques LE DOZE (MOELAN) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (MOELAN)  
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE) à partir de 19h  
 Danièle KHA (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE)

## QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20210624-2021\_158-DE

Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)  
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)  
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)  
Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2021-158

**VIE COURANTE**  
**7-CULTURE**

---

**Conservatoire : approbation des modalités de facturation pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire 2020/2021, suite aux deux derniers confinement liés à la Covid 19**

---

A la rentrée 2020/2021, le conservatoire compte 430 élèves et 25 professeurs répartis de manière suivante : 18 professeurs en pratique instrumentale (207 élèves), 2 professeurs de danse (85 élèves), 2 professeurs de formation musicale et 3 intervenants en milieu scolaire. Les facturations des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre qui représentent chacune habituellement environ 30 000€ de recettes pour la collectivité sont adressées aux familles fin février puis fin avril.

Au cours des deux derniers trimestres de cette année scolaire, les professeurs ont proposé un lien avec leurs élèves afin de construire un suivi pédagogique. Sur un total de 207 élèves inscrits en pratique instrumentale, 191 élèves, soit 92%, ont bénéficié d'un réel échange hebdomadaire avec leur professeur (cours en Visio) lors de la 2<sup>ème</sup> période de confinement, puis 180 élèves, soit 87%, au cours la 3<sup>ème</sup> période de confinement.

Concernant l'enseignement de la danse, les professeurs ont gardé durant ces deux trimestres contact avec leurs élèves et ont adressé des documents liés à la culture chorégraphique, mais concrètement, les élèves n'ont pu pratiquer depuis le 2 novembre (rentrée scolaire suite aux vacances de la Toussaint) pour des raisons évidentes dues à l'activité. Sur l'éveil-initiation /parcours découverte, les élèves (5 et 6 ans) n'ont pas pu bénéficier de suivi. Sur la formation musicale, les professeurs ont transmis des documents, mais n'ont eu que très peu de retours. Toutefois, la grande majorité de ces élèves est déjà inscrite en pratique instrumentale. Enfin, concernant les pratiques collectives qui comptent 147 élèves, hors cours individuel (orchestre, chorale), aucun atelier n'a pu avoir lieu.

Au regard de ces constats, il est proposé une seule facturation ajustée pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de la manière suivante, le 1<sup>er</sup> trimestre ayant déjà été facturé avec 73% des factures honorées à ce jour :

-Facturation des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres uniquement pour les 180 élèves musiciens ayant bénéficié d'un réel suivi pédagogique hebdomadaire à distance, à hauteur de 50% du tarif (tarif plein enfant/étudiant habitant le territoire : 360€ - tarif plein adulte habitant le territoire : 450€).

-Pour les élèves en pratiques collectives (60€ l'atelier à l'année), il est proposé que les élèves ayant réglé leur inscription en 2019-2020 (1<sup>er</sup> confinement) et qui se sont réinscrits à cette rentrée bénéficient de la gratuité pour la période scolaire 2020-2021. Pour ceux qui ont déjà honoré leur facture et pour les nouveaux inscrits ayant également réglé la facture, il est proposé de les faire bénéficier de la gratuité pour la rentrée scolaire 2021-2022,

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les modalités de facturation du Conservatoire de Musique et de Danse pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2020/2021 suite à la crise sanitaire telles que décrites ci-avant.

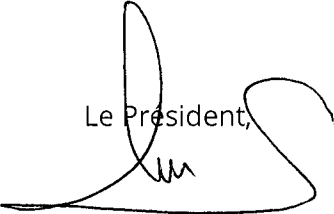
Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,  
- APPROUVE les modalités de facturation du Conservatoire de Musique et de Danse pour les  
2ème et 3ème trimestres 2020/2021 suite à la crise sanitaire telles que décrites ci-avant.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,  
  
Sébastien MIOSSEC